

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 06 - 01

**Séance du 14 juin 2016**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le quatorze juin,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**BUDGET COMMUNE**

**CREANCES  
IRRECOUVRABLES**

**ADMISSION EN NON  
VALEUR**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

**Etaient représentés** :

**DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N° 4**

**Adjoint** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame Pascale GUIROU-NOUYRIGAT),

**EXERCICE 2016**

**Conseillers Municipaux** : Madame Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Messieurs Patrice CATTUI (procuration à Monsieur le Maire), Pierre LUCIANO (procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20160614-DEL20160601-BF  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'à la demande du Trésorier Municipal il convient que l'Assemblée Communale se prononce sur l'admission en non-valeur de titres émis et rendus exécutoires :

**En 2006** à l'encontre de :

- Titre 1105 pour un montant de 127,02 € (SOLAITIN Yves) : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre 1093 pour un montant de 155,82 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité

**Soit un montant pour 2006 de 282,84 €**

**En 2007** à l'encontre de :

- Titre 735 pour un montant de 122,64 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 779 pour un montant de 58,50 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue

**Soit un montant pour 2007 de 181,14 €**

**En 2008** à l'encontre de :

- Titre 6 pour un montant de 42,75 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 555 pour un montant de 67,50 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 967 pour un montant de 38,25 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 946 pour un montant de 56,25 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 932 pour un montant de 67,50 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 972 pour un montant de 42,75 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité
- Titre 929 pour un montant de 67,50 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité
- Titre 885 pour un montant de 45 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité
- Titre 938 pour un montant de 56,25 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité

**Soit un montant pour 2008 de 483,75 €**

**En 2009** à l'encontre de :

- Titre 845 pour un montant de 56,25 € (DUPUY Frédérique) : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre 811 pour un montant de 49,50 € (DUPUY Frédérique) : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre 61 pour un montant de 67,50 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 46 pour un montant de 54 € (LEMAL FORT Pascale) : Personne disparue
- Titre 806 pour un montant de 51,75 € (LEMARIE Séverine) : N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative

- Titre 827 pour un montant de 31,50 € (LEMARIE Séverine) : N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
- Titre 48 pour un montant de 20,25 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité
- Titre 35 pour un montant de 56,25 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité
- Titre 830 pour un montant de 49,50 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité
- Titre 817 pour un montant de 69,75 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité pour le débiteur

**Soit un montant pour 2009 de 506,25 €**

**En 2010** à l'encontre de :

- Titre 221 pour un montant de 21,60 € (AMARI Fadila) : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre 224 pour un montant de 52,80 € (DUPUY Frédérique) : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre 242 pour un montant de 67,20 € (DUPUY Frédérique) : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre 203 pour un montant de 64,80 € (DUPUY Frédérique) : Combinaison infructueuse d'actes
- Titre 261 pour un montant de 64,80 € (HABER José Angelo) : Personne disparue
- Titre 476 pour un montant de 134,40 € (LUIGGI Christelle) : Certificat irrécouvrabilité

**Soit un montant pour 2010 de 405,60 €**

**En 2011** à l'encontre de :

- Titre 186 pour un montant de 24,29 € (DUBOIS Corinne) : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
- Titre 766 pour un montant de 122,40 € (HOLDERBAUM Marc) : N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative

**Soit un montant pour 2011 de 146,69 €**

**En 2012** à l'encontre de :

- Titre 926 pour un montant de 2,70 € (DEJASMIN Philippe Gan) : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
- Titre 159 pour un montant de 15,30 € (HOLDERBAUM Marc) : N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
- Titre 205 pour un montant de 5,95 € (JANNIN Yoan) : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

**Soit un montant pour 2012 de 23,95 €**

**En 2014** à l'encontre de :

- Titre 1026 pour un montant de 2,65 € (AMET Magali) : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

**Soit un montant pour 2014 de 2,65 €**

**En 2015** à l'encontre de :

- Titre 1260 pour un montant de 32,40 € (BERNARD Olivier) : N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
- Titre 1279 pour un montant de 0,05 € (HAZERAN Nicolas) : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
- Titre 1280 pour un montant de 2,70 € (HENRI Yves) : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

**Soit un montant pour 2015 de 35,15 €**

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante sur le Budget Commune Exercice 2016 :

Dépenses Compte 6541	+2 068,02
Recettes Compte 7788	+2 068,02

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres ci-dessus énoncés et rendus exécutoires pour un montant global de **2 068,02 €**.

Adopte la Décision Budgétaire Modificative n° 4 proposée sur le Budget Commune - Exercice 2016

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY